

110, rue Commerciale
Donnacona G3M 1W1

Téléphone : (418) 285-1234
Télécopieur : (418) 285-1242

donnacona@bedardguilbault.qc.ca

1885, boulevard Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carières GOA 4B0

Téléphone : (418) 268-3334
Télécopieur : (418) 268-3359

st-marc@bedardguilbault.qc.ca

423A, rue Saint-Cyrille
Saint-Raymond G3L 4S6

Téléphone : (418) 337-2231
Télécopieur : (418) 337-2232

st-raymond@bedardguilbault.qc.ca

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES GRONDINES

RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

31 MARS 2013

SOMMAIRE

Rapport de mission d'examen	2
Résultats consolidés	3
Bilan consolidé	4
Flux de trésorerie consolidés	5
Notes complémentaires	6 - 8

110, rue Commerciale
Donnacona G3M 1W1Téléphone: (418) 285-1234
Télécopieur: (418) 285-1242

donnacona@bedardguilbault.qc.ca

1885, boulevard Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carrières GOA 4B0Téléphone: (418) 268-3334
Télécopieur: (418) 268-3359

st-marc@bedardguilbault.qc.ca

423A, rue Saint-Cyrille
Saint-Raymond G3L 4S6Téléphone: (418) 337-2231
Télécopieur: (418) 337-2232

st-raymond@bedardguilbault.qc.ca

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres de
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES GRONDINES

Nous avons procédé à l'examen du bilan consolidé de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES GRONDINES au 31 mars 2013 ainsi que des états consolidés des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice initial clos à cette date. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par la coopérative.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers consolidés ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Bédard, Guilbault Inc.*¹

Donnacona, le 5 juin 2013

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES GRONDINES
RÉSULTATS CONSOLIDÉS

EXERCICE INITIAL CLOS LE 31 MARS 2013
(non audité)

Page 3

Produits

Dons	1 600 \$
Activités	<u>5 460</u>
	<u>7 060</u>

Charges d'opération

Activités	3 219
Cotisations et abonnements	112
Papeterie et fournitures de bureau	989
Taxes, licences et permis	328
Honoraires professionnels	1 200
Frais bancaires	<u>161</u>
	<u>6 009</u>

Excédent	<u><u>1 051</u></u> \$
-----------------	------------------------

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES GRONDINES

BILAN CONSOLIDÉ

31 MARS 2013

(non audité)

Page 4

Actif

À court terme

Encaisse

6 543 \$

Débiteurs (note 3)

13 768

20 311 \$

Passif

À court terme

Créditeurs

2 210 \$

Apports reportés (note 4)

3 500

5 710

Avoir de la coopérative

Capital social (note 5)

13 550

Excédent de l'exercice

1 051

14 601

20 311 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES GRONDINES

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

EXERCICE INITIAL CLOS LE 31 MARS 2013

(non audité)

Page 5

Activités d'exploitation

Dons	1 600 \$
Subventions	3 500
Activités	5 360
Charges	<u>(17 467)</u>
	<u>(7 007)</u>

Activité de financement

Émission de capital social	<u>13 550</u>
----------------------------	---------------

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>6 543</u> \$
---	------------------------

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statut et nature des activités

La coopérative, constituée le 13 mars 2012 en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec, a pour mission de favoriser le développement social, culturel et économique de Grondines de façon durable, responsable et solidaire.

2. Principales méthodes comptables

Présentation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Coopérative de Solidarité des Grondines et ceux de la Fondation de solidarité des Grondines. La Fondation, constituée le 25 avril 2012, est régie par la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, elle est un organisme sans but lucratif et est exemptée de l'impôt sur les bénéfices. Elle a le même conseil d'administration que la coopérative et a pour mission de supporter celle-ci dans ses objectifs.

Référentiel comptable

La coopérative applique les normes de la Partie III du Manuel de la comptabilité pour les organismes sans but lucratif en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constataion des produits

La coopérative applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES GRONDINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

(non audité)

Page 7

3. Débiteurs

Administrateurs	13 668 \$
Membres	<u>100</u>
	<u>13 768 \$</u>

4. Apports reportés

Les apports reportés représentent des sommes reçues pour l'achat d'équipement.

Subvention reçue	<u>3 500 \$</u>
------------------	-----------------

5. Capital social

Autorisé :

Membre travailleur - Un membre travailleur est souscripteur de 5 parts sociales de qualification d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.

Membre soutien - Un membre soutien est souscripteur de 5 parts sociales de qualification d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.

6 membres travailleurs émis au cours de l'exercice	300 \$
66 membres soutien émis au cours de l'exercice (l'un des membres a fait l'achat de 1 000 parts sociales)	<u>13 250</u>
	<u>13 550 \$</u>

6. Instruments financiers

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la coopérative éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la coopérative sont liés aux débiteurs.